

Bulletin d'inscription - 1 par famille

A ENVOYER AVEC LE REGLEMENT
AVANT LE 17/05/2013

Nom/Prénom :

Adresse :

☎ :

Mail : @

Inscription Randonnée :

Nbre Pers.

- VTT
 PEDESTRE
 EQUESTRE

Avec ravitaillements
Sandwich / grillade 10€.....

Avec ravitaillements
repas (Paëlla) 14€.....

J'atteste avoir pris connaissance du
règlement mentionné sur ce dépliant.

Je m'engage à le respecter.

Date Signature

Inscription au repas seulement – 20h :

Nbre Pers.

REPAS 14€



Retour

Du bulletin d'inscription

à

M. SILVESTRINI

JEAN-PIERRE

10 Chemin de Blaye

33670 ST Genès de Lombaud

Le parcours comprend 90% de sentiers et 10%
de route sur un dénivelé cumulé de 900 mètres
(40km)



Ne pas jeter sur la voie publique

SAINT-GENES-DE-LOMBAUD
SAMEDI 25 MAI 2013

Randonnées

VTT

PEDESTRE

EQUESTRE

Organisées par

Le CERCLE des LOMBAUSSIENS

Dans le cadre

De la fête du village

De ST Genès de Lombaud

Contacts / ☎ :

Jean Pierre Silvestrini : 06 63 25 94 41

Maryvonne LAFON : 05 56 23 31 32
ou 06 81 17 48 96

Contacts / mail :

accueil@mairie-saint-genes-de-lombaud.fr

maryvonne.lafon@club-internet.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

Départ/Arrivée
Mairie
Saint Genès de Lombaud

VTT ☞ Inscriptions et départs libres
Entre 14h et 14h30
(Boucles de 15km ; 25km ; 40km)

PEDESTRE ☞ Inscriptions et départs groupés
A 14h30
(Boucles de 10km, 15km)

EQUESTRE ☞ Inscriptions et départs libres
Entre 14h30 et 15h
(Boucles de 15km, 25km)

Ravitaillements sur les boucles

VTT, Pédestres et Equestres

Dégustations, visites de caves
animations musicales.

Pour des raisons de sécurité, les horaires de
départ devront être respectés.

Les droits d'inscription couvrent :

Le ravitaillement - Les balisages - la sécurité

La restauration sur place.

REGLEMENT

VTT - EQUESTRE

☞ La boucle VTT 40 km est ouverte à toute personne
de plus de 15 ans (licenciée ou non);

☞ Chaque participant devra présenter:
obligatoirement une pièce d'identité à l'inscription et
sera en possession d'un certificat médical de non
contre- indication à la pratique du VTT datant de
moins de 3 mois;

☞ Chaque cavalier devra présenter:
obligatoirement à l'inscription, le n° d'assurance;

☞ Une autorisation parentale écrite pour les mineurs
est obligatoire;

☞ Les personnes de moins de 15 ans devront être
accompagnées par un tuteur légal sur les boucles 15
km et 25 km;

☞ Le port du casque est obligatoire;

☞ Le port de la bombe est obligatoire;

☞ Les participants doivent respecter le code de la
route. Le balisage et le personnel en place le long du
parcours ne donnent aucune priorité vis-à-vis des
autres usagers de la route et des chemins ;

☞ Les organisateurs déclinent toute responsabilité en
cas de vol ou de détérioration de matériel survenu
durant la manifestation ainsi que sur l'état des
circuits;

☞ Les jets de récipients en verre, papier gras ou
détritus sont strictement interdits. Chaque participant
s'engage à respecter les zones traversées et rester
courtois envers les personnes rencontrées sur les
circuits.

Ne pas jeter sur la voie publique

L'association

CERCLE des LOMBAUSSIENS

Remercie

La Mairie

De

Saint Genès de Lombaud

Les Châteaux

PENEAU

LAMOTHE

COUREAU

NARDIQUE LA GRAVIÈRE

HAUT POUGNAN

**Tous les propriétaires qui nous
permettent de circuler sur leurs terres**

&

**Les associations qui ont accepté de
participer à la fête de notre village.**